

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
9 JUILLET 2018**

LUNDI, le neuvième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (9 juillet 2018), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de SEIZE HEURES (16 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENT

Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2018-07-139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. RGMRM - Approbation du règlement d'emprunt 2018-06-38;
4. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Demande d'autorisation à des fins industrielles en zone agricole;
5. Clôture de la séance.

Adoptée.

3. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2018-07-140

3a. RGMRM - APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-06-38

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement 2018-06-38 décrétant un emprunt et une dépense de 4 217 000 \$ pour la construction de la cellule numéro 5 et du

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

poste de pompage de la cellule numéro 5 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement d'emprunt 2018-06-38 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant un emprunt de 4 217 000 \$;

Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-07-141

4a. DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS INDUSTRIELLES EN ZONE AGRICOLE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir une zone industrielle et de créer un parc industriel régional en bordure de l'autoroute 40 dans la municipalité de Champlain;

Considérant que ce règlement a été jugé conforme aux orientations gouvernementales par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que ce projet vise à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans un espace attractif adjacent à l'autoroute 40, à créer des emplois durables et ainsi, contribuer au développement d'activités économiques essentielles pour une occupation dynamique du territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant que ce projet n'entraînera aucun impact significatif sur les activités agricoles dans cette partie du territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles pour réaliser ce projet hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité de Champlain;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux adresse à la Commission de protection du territoire agricole les demandes d'autorisation suivantes :

- . l'utilisation à des fins industrielles des lots 4 504 139 et 4 504 140 situés dans la municipalité de Champlain;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- . l'aliénation et l'utilisation à des fins industrielles et commerciales des lots 4 504 308 et 4 904 244 et d'une partie des lots 4 904 245 à 4 904 250 situés dans la municipalité de Champlain.

Adoptée.

2018-07-142

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À seize heures et dix-sept minutes (16 h 17), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET